

Enquête sur l'enregistrement sonore, 1998

Maisons de disques

Confidentiel une fois rempli

Gardez une copie pour vos

English on reverse side

Rectifiez, s'il y a lieu, le nom et l'adresse

L'objectif de cette enquête est de fournir des statistiques au sujet des activités des maisons de disques et des entreprises ayant leurs propres étiquettes. Ces renseignements sont utilisés par les associations de l'industrie et par tous les paliers de gouvernements ainsi que le secteur privé dans le processus de prise de décisions. Cela fournit une base pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et les programmes dans l'industrie de l'enregistrement sonore. Les résultats sont présentés dans les publications n° 87-211 et n° 87-004 au catalogue de Statistique Canada.

AUTORISATION

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle company.

en ait donné l'autorisation par écrit au préalable les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, serviront à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. La clause de confidentialité de la Loi sur la statistique n'est pas touchée par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

ACCORD DE PARTAGE DES DONNÉES

Afin d'alléger le farceau de réponse et de produire des statistiques uniformes. Statistique Canada a conclu un accord, en vertu-de l'article 11 de la Loi sur la statistique, avec le Buréau de a statistique du Québec pour le partage des lenseignements tirés de cette enquête. La Loi sur la statistique du Québec comporte la même clause de confidențialité et prévoit les mêmes sanctions en cas de divulgațion des renseignements que la Loi sur la statistique fédérale.

DATE DE RETOUR

Ce questionnaire devrait être rempli et retourné, dans l'enveloppe préaffranchie, dans les 21 jours suivant sa réception.

1. ACTI	VITÉS DE L'ENTREPRISE			_
(a) V	euillez décrire la nature de l'activité principale de votre	entreprise.		
(b) V	euillez cocher (✔) ci-dessous les activités auxquelles v	otre entreprise participe.		
_		Activité principale (Cochez seulement une réponse)	Activités secondaires (Cochez plus d'une réponse s'il y a lieu)	
C	Production, landerhent, promotion et distribution d'entregistrements (fabriqués à partir de bandes maîtresses)	1 🔵	2	
_0	162 Edition de musique	1	2	
	Distribution d'enregistrements (commerce de gros ou autres ententes d'achat et de vente)	1 (2 🔾	
	Production de bandes maîtresses ou maison de production	1 (2 🔵	
	Fabrication de reproductions d'enregistrements	1	2	
O	Exploitation d'un studio d'enregistrement	1 🔵	2 🔾	
O	Gestion d'artistes	1 🔵	2 🔾	
O	Autre (précisez)	1 🔵	2	

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE DÉCLARATION

Si vous avez coché une des cases 001, 002, 003 ou 004 comme votre activité principale ou encore comme votre activité secondaire à la question 1 (b) et que votre activité porte sur l'exercice financier se terminant entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998 inclusivement, veuillez remplir le questionnaire.

Autrement, veuillez remplir la question 1 et l'attestation à la dernière page et retourner le questionnaire.

8-2200-36: 1998-10-23 SQC/ECT-190-60181



Statistique Canada Statistics Canada **Canadä**

	INCTRUCTIONS	
Veuillez répondre à toutes les questions pertinen	INSTRUCTIONS utes. Si l'information précise	n'est pas disponible à partir de vos
dossiers, veuillez fournir la meilleure estimation. Si	•	
Veuillez fournir des renseignements pour les activ l'enregistrement).	vités de votre organisme lié	es à l'industrie du disque (division de
Veuillez aussi inclure une copie de votre ÉTAT FINA	ANCIER nour les activités déc	larées afin de nous aider à totaliser les
données fournies.	aroien pour los douvidos dos	narose anni de ricue araci a tetaneci los
NOTA: Pour toute question, veuillez communique	er avec le bureau régional de	Statistique Canada le plus près.
,	Appels locaux	Numéro sans frais
MONTRÉAL	(514) 283-5724	1 800 363-6720
STURGEON FALLS	(705) 753-4888	1 800 461-1662
VANCOUVER	(604) 666-3616	1 800 663-0172
	(004) 000 0010	1 000 000 0172
INFORMATION SUR L'ENTREPRISE		
 Indiquez le pays où se trouvent les intérêts major financier et opérationnel d'une société mère ou d détient le contrôle ultime (cochez une seule case) 	'une société de portefeuille, in	'entreprise déclarante est sous le contrôle diquez le pays où se situe la cociété qu'
011 1 Canada		\wedge (2) \wedge
² États-Unis		
³ Autre (précisez)		
3. Indiquez l'année où l'entreprise s'est établie au Car	nada :	_())>
012 1 9		
4. Indiquez la forme juridique de l'entreprise (cochez	z une seule case).	
013 ¹ Entreprise constituée en corporatio	n à but lucratif	
² Entreprise constituée en corporatio		
³ Entreprise non constituée en corpo		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Entreprise non constituée en corpo	ration – societe en nom collectil	
S Autre (précisez)		
PÉRIODE DE DÉCLARATION		
La présente déclaration doit porter sur l'exercice fina inclusivement.	<u> </u>	er janvier 1998 et le 31 décembre 1998
5. (a) La présente déclaration porte sur votre e financier se terminant le :	xercice Jour	Mois Année
~		
(b) La présente déclaration porte sur :	015 Nomb	ore Mois
6. Indiquez si votre entreprise a distribué des disques	compacts des cassettes etc	pour d'autres entreprises durant la période
visée.		FILE Education Strategies and an in pollodo
021 Obj 3 Non		
Dans l'affirmative, indiquez le nom des entrepris d'entente vous liant à ces dernières.	ses pour lesquelles vous avez	distribué des enregistrements et le type
Emplac	ement de l'entreprise	Type d'entente

Nom de l'entreprise

Au À l'extérieur du Canada

À l'extérieur du Canada

Licence (précisez)

Autre (précisez)

Page 2 8-2200-36

						niers.
	Emp	lacement du d	listributeur		Type d'ente	ente
Nom du distributeur	Au Canada	À l'extérieur du Canada	Étiquette(s)	Achat et vente	Licence	Aut (préci
		\bigcirc		\bigcirc	\bigcirc	
		\bigcirc		\bigcirc	\bigcirc	
		\bigcirc		\bigcirc	\bigcirc	
		\bigcirc		\bigcirc	0	4
		\bigcirc		\bigcirc		
		\bigcirc		0		
OI ET RÉMUNÉRATION	(hahituel) d'	employés de l	propriéfaires acti	fs et de nigir	stes ou d'aut	tres ners
(employées sous contrat d	irect) que com	nptait votre entre	eprise durant la pé	riode visée.		
Nota: Un employé à temps employés des entre						mprena p
		()			Nomb	re
Employés à temps plein	/			031		
		10>		032		
Employés à temps partiel		$\overline{}$				
		\rightarrow		033		
Pigistes et autres personnes	employées so	ous contrat com	me particuliers			
Pigistes et autres personnes Propriétaires actifs à temps y				034		
Propriétaires actifs à temps y	plein (d'une en	treprise non cor	nstituée en corpora	034 ation) 035		
	plein (d'une en	treprise non cor	nstituée en corpora	034 ation) 035		
Propriétaires actifs à temps y	plein (d'une en	treprise non cor	nstituée en corpora	034 ation) 035		
Propriétaires actifs à temps y	partiel (d'une en partiel (d'u	ntreprise non co ntreprise non co ntreprise non co ntres et des au cluez les frais d ssions et salair sociaux incluer	nstituée en corpora onstituée en corpo atres rémunératio le pigistes et d'auti es des vendeurs, l nt les contributions	ns et les avares personnes es frais de ge	employées s stion et tous l ur aux régime	sous contr les autres es de retr
Propriétaires actifs à temps propriétaires ac	partiel (d'une en partiel (d'u	ntreprise non co ntreprise non co ntreprise non co ntres et des au cluez les frais d ssions et salair sociaux incluer	nstituée en corpora onstituée en corpo atres rémunératio le pigistes et d'auti es des vendeurs, l nt les contributions	ns et les avares personnes es frais de ge de l'employe ce-emploi, et	employées s stion et tous l ur aux régime	sous contr les autres es de retra d'indemni
Propriétaires actifs à temps propriétaires ac	ments et sala iode visée. Incurs, les commi es avantages aux régimes d	ntreprise non con ntreprise non con ntres et des au cluez les frais d ssions et salair sociaux incluer d'assurance-ma	nstituée en corpora onstituée en corpo atres rémunératio le pigistes et d'auti es des vendeurs, l nt les contributions	ns et les avares personnes es frais de ge	employées s stion et tous l ur aux régimes aux régimes	sous contr les autres es de retra d'indemni
Propriétaires actifs à temps propriétaires ac	ments et sala iode visée. Incurs, les commi es avantages aux régimes demployés à ten	ntreprise non contreprise non contreprise non contreprise non contreprise et des aucluez les frais desions et salair sociaux incluer d'assurance-management d'as	nstituée en corpora onstituée en corpo atres rémunératio le pigistes et d'auti es des vendeurs, l nt les contributions	ns et les avares personnes es frais de ge de l'employe ce-emploi, et	employées s stion et tous l ur aux régimes aux régimes	sous contr les autres es de retra d'indemni
Propriétaires actifs à temps propriétaires ac	ments et sala iode visée. Incurs, les commi es avantages aux régimes demployés à ten	ntreprise non contreprise non contreprise non contreprise non contreprise non contreprise et des aucluez les frais dissions et salair sociaux incluer d'assurance-management d'assuranc	enstituée en corpora constituée en corpora entres rémunération le pigistes et d'autres des vendeurs, l' es des vendeurs, l' ent les contributions aladie et d'assuran	ns et les ava es personnes es frais de ge de l'employe ce-emploi, et	employées s stion et tous l ur aux régimes aux régimes	sous contr les autres es de retra d'indemni
Propriétaires actifs à temps propriétaires ac	ments et sala riode visce Images responses aux régimes	ntreprise non conntreprise non conntrepr	nstituée en corpora onstituée en corpo atres rémunératio le pigistes et d'auti es des vendeurs, l nt les contributions aladie et d'assuran	ns et les avares personnes es frais de ge de l'employe ce-emploi, et	employées s stion et tous l ur aux régimes aux régimes	sous contra les autres es de retra d'indemni

LANCEMENT DE NOUVEAUX ENREGISTREMENTS

Veuillez indiquer le nombre de nouveaux enregistrements lancés par votre entreprise.

Déclarez seulement vos propres enregistrements ou ceux pour lesquels vous possédez les droits de distribution exclusifs (contrat de licence ou de location) en vue de les lancer ou de les distribuer pour le compte d'autrui. Ne comprend pas les lancements des enregistrements qui ont été distribués pour une autre entreprise canadienne sous contrat d'achat et de vente ou en consignation ni les produits finis importés.

Si l'entreprise est une filiale ou une société affiliée, veuillez déclarer le lancement et la distribution d'enregistrements dans les cas où les droits d'auteur sont détenus par la société mère, même s'il n'y a pas de contrat de licence.

Ne comptez qu'une seule fois les enregistrements lancés sous plus d'un format, mais possédant le même numéro au catalogue.

NE COMPREND PAS LES ENREGISTREMENTS SIMPLES, LES VIDÉOCLIPS OU LES JEUX VIDÉO.

9. Indiquez le nombre de nouveaux enregistrements (disques compacts, cassettes, etc.) lancés par votre entreprise au cours de la période visée, selon l'origine de la bande maîtresse de ces enregistrements. Pour les enregistrements parplus d'un artiste (p. ex. les compilations), un enregistrement est reconnu canadien quand au moins 50 % des artistes sont Canadiens. Les enregistrements lancés à partir de bandes maîtresses fournies par votre société mère doivent être inscrits, à la ligne b ou c (bandes maîtresses reçues en location).

	Nouveaux enregistrements par des artistes canadiens	Tous les autres nouveaux enregistrements
Origine de la bande maîtresse : (a) Produite par votre entreprise	101	111
(b) Reçue en location, en consignation ou achetée d'une autre entreprise établie au Canada	102	112
(c) Reçue en location, en consignation ou achetée d'une entreprise établie à l'étranger	103	113
TOTAL	100	110)

10. Indiquez le nombre de nouveaux enregistrements lancés par votre entreprise au cours de la période visée d'après la langue des paroles de ces enregistrements. Pour les enregistrements par plus d'un artiste (p. ex. les compilations), un enregistrement est reconnu canadien quand au moins 50 % des artistes sont canadiens.

	Nouveaux enjegistrements par des artistes canadiens	Tous les autres nouveaux enregistrements
Langue des paroles :	121)	131
(a) Anglais		
(b) Français	122	132
(c) Autres langues (ou combinaison de langues)	423	133
(d) Sans paroles (musique instrumentale)	124	134
TOTAL	120	130

(Les cases 120 et 130 doivent être égales aux cases 100 et 110 de la question 9, respectivement.)

11. Indiquez le nombre de nouveaux enregistrements lancés par votre entreprise au cours de la période visée selon la catégorie nusicale de ces enregistrements. Pour les enregistrements par plus d'un artiste (p. ex. les compilations), un enregistrement est reconnu canadien quand au moins 50 % des artistes sont Canadiens.

Nouveaux enregistrements

Tous les autres

	par des artistes canadiens	nouveaux enregistrements
Categorie musicale :	141	151
(a) Musique populaire et « rock »		
	142	152
(b) Musique « country » et traditionnelle		
	143	153
(c) Musique classique ou genres apparentés		
	144	154
(d) « Jazz » et « blues »		
	145	155
(e) Musique pour enfants		
	146	156
(f) Autre (précisez)		
	140	150
ΤΟΤΔΙ		

(Les cases 140 et 150 doivent être égales aux cases 100 et 110 de la question 9, respectivement.)

Page 4 8-2200-36

VENTES NETTES DE DISQUES COMPACTS, DE CASSETTES, ETC. (incluant les enregistrements simples)

Pour la période visée, déclarez toutes les ventes (moins les rendus et rabais, les taxes de vente fédérales et provinciales) de disques compacts, de cassettes, etc., incluant les enregistrements simples, fabriqués à partir de bandes maîtresses que votre entreprise a produites ou qu'elle a reçues en location ou achetées d'autres entreprises. Déclarez seulement les ventes d'enregistrements pour lesquels vous possédez les droits de distribution exclusifs.

ELLES NE COMPRENNENT PAS:

- Les ventes de disques compacts, de cassettes, etc., finis importés. (Déclarez-les à la case 503, question 18).
- Les ventes des produits finis distribués pour une autre entreprise (les ententes d'achat et de vente). (Ces ventes doivent figurer au poste « Distribution pour d'autres » à la case 501, question 18).

Les ventes de vidéoclips. (Déclarez-les à la case 502, question 18).

NE COMPREND PAS LES VENTES DE DISQUES COMPACTS, DE CASSETTES, ETC., DISTRIBUÉS POUR VOTRE ENTREPRISE SOUS CONTRAT DE LICENCE D'UNE AUTRE ENTREPRISE.

NOTA: Veuillez déclarer la répartition telle que demandée. Veuillez déclarer les TOTAUX en dollars même si les répartitions sont déclarées en pourcentage.

12. Veuillez répartir la valeur totale de vos ventes nettes de disques compacts, de cassettes, etc., à partir de bandes maîtresses (nouveaux et anciens lancements) selon l'origine de la bande maîtresse, pour la période visée. Les recettes provenant des ventes d'enregistrements faites à partir de bandes maîtresses fournies par votre société mère doivent être considérées comme provenant de bandes maîtresses reçues en location.

		nettes d'enreç es artistes ca			es nettes de es enregistre	
Origine de la bande maîtresse :	\$	ou	%	\$	ou	76
(a) Produite par votre entreprise	201			211	<	
 (b) Reçue en location, en consignation ou achetée d'une autre entreprise établie au Canada 	202			212	\ (?)	
(c) Reçue en location, en consignation ou achetée d'une entreprise établie à l'étranger	203			213		
TOTAL	200		100 %	210)\ <u>\</u>	100 %

13. Veuillez répartir la valeur totale de vos ventes nettes de disques compacts, de cassettes, etc., à partir de bandes maîtresses (nouveaux et anciens lancements) selon la langue des paroles, pour la periode visée.

		Ventes n par de	Ventes nettes d'enregistrements par des artistes canadiens			Ventes nettes de tous les autres enregistrements		
Lan	gue des paroles :	\$	ou / %	6	\$	ou	%	
(a)	Anglais	221	4	231				
(b)	Français	222		232				
(c)	Autres langues (ou combinaison de langues)	223		233				
(d)	Sans paroles (musique instrumentale)	224	\Diamond	234				
	TOTAL	220	10	0 % 230		•	100 %	

(Les cases 220 et 230 doivent être égales aux cases 200 et 210 de la question 12, respectivement.)

14. Veuillez répartir la valeur totale de vos ventes nettes de disques compacts, de cassettes, etc., à partir de bandes maîtresses (nouveaux et anciens (ancements) selon la catégorie musicale, pour la période visée.

		ettes d'enreg s artistes car			es nettes de t es enregistre	
Catégorie musicale :	\$	ou	%	\$	ou	%
(a) Musique populaire et « rock »	241			251		
(b) Musique « country » et traditionnelle	242			252		
(c) Musique classique ou genres apparentés	243			253		
(d « Jazz » et « blues »	244			254		
Musique pour enfants	245			255		
(f) Autre (précisez)	246			256		
TOTAL	240		100 %	250		100 %

 $^{\prime}$ (Les cases 240 et 250 doivent être égales aux cases 200 et 210 de la question 12, respectivement.)

15. Veuillez répartir la valeur totale de vos ventes nettes de disques compacts, de cassettes, etc., à partir de bandes maîtresses (nouveaux et anciens lancements) selon les formats suivants et aussi indiquer le nombre d'unités vendues dans chaque format

uai	is chaque format.	Ventes nettes			Nombre d'unités vendues		
For	mat :	\$	ou	%	Nbre	ou	%
(a)	Enregistrements simples (cassettes et DC)	261			271		
(b)	Disques compacts	262			272		
(c)	Cassettes	263			273		
(d)	Microsillons de vinyle	264			274		
	Autre, incluant le support multimédia (précisez)	265			275		
	TOTAL	260		100 %	270		100 %

(La case 260 doit être égale à la somme des cases 200 et 210 de la question 12.)

	stes canadiens ou % % 100 %	Total pour les canadiens et nor \$ ou 311 \$ 312 \$ 310 \$ \$ 331	
(a) Ventes de bandes maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence (b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) 301 \$ 302 \$ 300 TOTAL 321 \$ Du Canada \$ 321 \$ Du Canada \$ 322 De l'extérieur du \$ 322 De l'extérieur du \$ 322 Servicia de synchronisation ou d'exécution, etc.)	100 %	\$ ou 311 \$ 312 \$ 310 \$	%
(a) Ventes de bandes maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence (b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) Du Canada \$ De l'extérieur du \$ 300 TOTAL \$ 321 Sur Canada \$ De l'extérieur du \$ Canada \$ De l'extérieur du \$ Sur Canada \$ De l'extérieur du \$ Sur Canada \$ S	100 %	\$ 312 \$ 310 \$ 331 \$	100%
(a) Ventes de bandes maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence (b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) (a) Ventes de bandes maîtresses (a) 302 De l'extérieur du Canada 302 \$ De l'extérieur du \$ De l'extérieur du Canada 322 De l'extérieur du Canada 322 322 323	100 %	312 \$ 310 \$ 331 \$	100%
maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence De l'extérieur du Canada TOTAL (b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) De l'extérieur du 300 TOTAL 321 De l'extérieur du Canada Sub Canada 322 De l'extérieur du Canada 322 De l'extérieur du Canada 320	100 %	\$ 310 \$ 331 \$ \$	100%
(b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) Canada \$ 300 TOTAL \$ 321 \$ 22 Pu Canada \$ 322 De l'extérieur du Canada \$ 322 \$ 322 \$ 320	100 %	310 \$ 331 \$	100%
(b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) 321 \$ Du Canada \$ 322 De l'extérieur du Canada \$ 322 322 322 320	100 %	\$ 331 \$	100%
(b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) 321 \$ Du Canada \$ 322 De l'extérieur du Canada \$ 322 320 320		331	
(b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) Du Canada \$ 322 De l'extérieur du Canada \$ 322 320		\$	
(b) Droits d'édition (y compris les droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) Du Canada \$ 322 De l'extérieur du Canada \$ 322 320		\$	/(I)
droits de reproduction mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) 322 322 322 \$ anada \$ 320 322			ノメ
mécanique, de synchronisation ou d'exécution, etc.) De l'exteneur du Canada \$ 320	%	\ \ /	
ou d'exécution, etc.)		s_\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
	100 %	380	100 %
IOTAL	100 %	<u>(</u>)	100 70
Robs.les artis	Coû tes canadiens	Total pour les canadiens et non	
\$	u %	\$ ou	%
		10	
(a) Coûts de production de vos PROPRES 400 BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs,	100 %		100 %
BANDES MAÎTRESSES (comprend) les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio,			100 %
BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs, les dépenses et les avances) TOTAL	100 %		100 %
BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs, les dépenses et les avances) TOTAL 421	100 %	31	
BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs, les dépenses et les avances) TOTAL	100 %		
BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs, les dépenses et les avances) TOTAL (b) Acnat de bandes Du Canada \$ maîtresses, location de droits De l'extérieur du	100 % \$ 4 % \$	31	100 %
BANDES MAÎTRESSES (comprend les salaires des musiciens, des chanteurs, etc., les frais de studio, les rémunérations des réalisateurs, les dépenses et les avances) TOTAL (b) Achat de bandes Du Canada \$ maîtresses, location de droits De l'extérieur du	100 % \$ 4 % \$ 4 % \$	31	9/

Page 6 8-2200-36

i)		CETTES:		D-II	
	taxe	uillez exclure la TPS et toutes les autres es que vous avez perçues pour le apte d'un organisme gouvernemental.	500	Dollars	
	(a)	Ventes nettes de disques compacts, de cassettes, etc., à partir de bandes maîtresses (doit être égale à la case 260, question 15)			
	(b)	Distribution pour d'autres (ententes d'achat et de vente) de produits finis qui n'engendrent pas l'achat ou la location de bandes maîtresses. Ne comprend pas les produits finis importés et les ventes de vidéoclips.	501		
	(c)	Ventes de vidéoclips	502	-	
	. ,	Ventes de produits finis importés (disques compacts, cassettes, vidéoclips, etc., sauf les bandes maîtresses importées)	503		
	(e)	Ventes de bandes maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence (doit être égale à la case 310, question 16)	504		V
	(f)	Droits d'édition (incluant les droits de reproduction mécanique) (doit être égale à la case 330, question 16)	505		
	(g)	Gestion d'artistes	506		
	(h)	Recettes diverses provenant d'autres activités liées à l'industrie de l'enregistrement sonore : marchandisage, pressage de disques sur commande, reproduction de cassettes, ventes d'étalage (rack-jobbing), promotion de concerts, engagements, location de temps de studio et autres activités – précisez	507		
	(i)	Recettes provenant d'activités liées à l'enregistrement sonore (somme des	J'industrie de ases 500 à 507)	510	
	(j)	Subventions		520	
	(k)	Recettes provenant d'activités non liées à l'industrie de l'enregistre ment sonore (nettes des dépenses directes)	531		
		Pour les activités culturelles	532	-	
,	^	Pour d'autres activités	<u> </u>	530	-
<	$\langle \rangle$	TOTAL (somme des cases 531 et 532	2)		
7		<u> </u>			540
\	(I)	RECETTES TOTALES (somme des case	es 510, 520 et 530)		
	ES				
	nciur ment	e la TPS à l'exception de la part rembou t.	ursable par le	Г	Oollars
ii)	СО	ÛT DES PRODUITS VENDUS :		601	
•		Coût des disques compacts, cassettes vendus (comprend des frais de productio fabrication, les droits, l'achat de bandes contrats de licence et les annulations des récupérées)	on, les frais de maîtresses et les		
	(b)	Coût de produits finis importés (ne col bandes maîtresses; coût des recettes dé		602	
	(c)	Coût direct attribuable aux recettes di d'autres activités liées à l'industrie de sonore (coût des recettes déclarées aux 507)	e l'enregistrement	603	

				Dollars	
(iii)	FRA	IS D'EXPLOITATION :	611		
	(a)	Intérêt et frais bancaires	612		
	(b)	Amortissement			
	(-)	Frais de commercialisation, de promotion des ventes (comprennent les salaires et les commissions des vendeurs) et de publicité (sauf les frais de vidéoclips)	613		
	(d)	Frais de vidéoclips (non compris dans la case 601)	614		
		Frais d'administration (comprennent les salaires des employés de bureau)	615		
	. ,	Autres frais d'exploitation (comprennent les frais d'occupation , les frais d'entreposage et les créances irrécouvrables)	616		
	(g)	TOTAL DES FRAIS D'EXPLOITATION (somme des cases 61	1 à 616)	610	
		Bénéfices (ou pertes) avant impôts et postes extraordinaire (la case 540 moins les cases 600 et 610)	es	620	
	(i)	Impôts sur les bénéfices (ou remboursements d'impôts) (Indiquez les valeurs négatives entre parenthèses.)		621	
		Bénéfices nets (ou pertes nettes) avant postes extraordina (la case 620 moins la case 621)	ires	622	
		Postes extraordinaires, nets d'impôts s'y rattachant		623	
NOUVEL	(k) (l)	Postes extraordinaires, nets d'impôts s'y rattachant BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case	\$ 622 et 623)	623	
19. India	(k) (l)	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu.	625 x projets multiméc	lias ou si des
19. India	(k) (l) LES quez	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case TECHNOLOGIES si votre entreprise est en train d'élabores de nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Cochez plus d'une fo	ogies ou de nouveaux	625 x projets multiméc	lias ou si des
19. Indictech	(k) (l) LES quez	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des cases se technologies votre entreprise est en train d'élabores de nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une fo	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours	625 x projets multiméc	
19. Indictech	(k) (l) LLES quez nnolog	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case se technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place.	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméc ui Déjà en place 2 2	Non
19. Indicatech	(k) (l) quez quez nnolo (a)	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case se technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Sochez plus d'une for nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place.	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméc ui Déjà en place	Non
19. Indictech	(k) (l) quez quez nnolog (a)	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des cases of the control of the control of the cases of the control of	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméc ui Déjà en place 2 2	Non
19. Indictech	(k) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case strechnologies of the nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place, sochez plus d'une for nouvelles compacts améliorés Autre (précisez)	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméc ui Déjà en place 2 2 2	Non
19. Indicatech	(k) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l) (l	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des cases TECHNOLOGIES si votre entreprise est en train d'élaborer, de nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place. Cochez plus d'une for Nouveaux formats : CD-ROM Disques compacts améliorés Autre (précisez) Site Web	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméc ui Déjà en place 2 2 2	Non
19. Indicatech	(k) (l) (l) (l) (l) (a) (b) (d)	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case strechnologies of train d'élaborer, de nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place (Sochez plus d'une for Nouveaux formats : CD-ROM Disques compacts améliorés Autre (précisez) Site Web Ventes ou distribution par correspondance Par votre propre site Web	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméd ui Déjà en place 2 2 2 2 2	Non
19. India	(k) (l) (l) (a) (b) (d) (e)	BÉNÉFICES NETS (OU PERTES NETTES) (somme des case strechnologies of train d'élaborer, de nouvelles technologies ou projets multimédias sont en place (Sochez plus d'une for Nouveaux formats : CD-ROM Disques compacts améliorés Autre (précisez) Site Web Ventes ou distribution par correspondance Par votre propre site Web	ogies ou de nouveaux ois s'il y a lieu. Ou Seulement en cours d'élaboration	625 x projets multiméd ui Déjà en place 2 2 2 2 2	Non

Page 8 8-2200-36

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

La présente question a pour but de recueillir des données sur <u>la propriété intellectuelle et les services</u> que des entreprises situées au Canada <u>achètent ou vendent directement à l'étranger</u>. Veuillez inclure le commerce qui se fait avec des sociétés étrangères affiliées, incluant les sociétés mères, les succursales et les filiales, mais veuillez exclure les opérations que vos sociétés affiliées situées à l'étranger ont réalisées avec des pays étrangers.

- NOTA 1 : Les recettes provenant des sociétés de gestion collective des droits au Canada doivent être traitées comme des recettes canadiennes, peut importe leur source originale. Les paiements versés aux sociétés de gestion collective des droits au Canada doivent être traités comme des dépenses canadiennes, peut importe leur destination finale. Les recettes et les dépenses canadiennes NE DOIVENT PAS être incluses dans cette question.
- NOTA 2: Les données relatives aux services que vous devez déclarer à cette question N'INCLUENT PAS les importations et les exportations de marchandises, les opérations de fret, les déplacements, les intérêts ou les profits et pertes.
- 20. (a) Pendant la période de déclaration, votre organisation a-t-elle participé à des opérations internationales comme celles décrites ci-dessus?

809	1 🔘	Oui - Passez à la question 20 (b) (i
	3 🔘	Non - Passez à la question 21

20. (b) (i) Veuillez déclarer les RECETTES TOTALES PROVENANT <u>directement</u> de sources étrangères pour la propriété intellectuelle et les services vendus à des clients à l'étranger. Veuillez indiquer la répartition des récettes, en pourcentage, selon le pays et déclarer les montants totaux (cases 810, 820, 830 et 840) en dollars canadièns.

				\ (\ \ / \))
Pays ou région	Ventes de bandes maîtresses, frais de location de droits et d'octroi de licence (case 504) (voir nota 1)	Droits d'édition (incluant les droits de reproduction mécanique et d'exécution, etc.) (case 505) (voir nota 1)	Autres recettes liées à l'industrie de l'enregistrement sonore pour la propriéte intellectuelle et les services (voir nota 2)	NOTAL des recettes liées à l'industrie de l'enregistrement sonore pour la propriété intellectuelle et les services
	%	%	7%	%
	811	821	831	841
États-Unis				
	812	822	832	842
Royaume-Uni		\Diamond		
	813	823	833	843
France				
	814	824	834	844
Allemagne	_ (5/7			
Autres pays européens	815	8 <u>2</u> 5	835	845
Japon	816	826	836	846
Autres pays de l'Asie-Pacifique	817	827	837	847
Ensemble des autres pays (précises)	8 18	828	838	848
Total en % (ensemble des sources étrangères)	100 %	100 %	100 %	100 %
Veuillez déclarer les montants totaux pour chaque colonne	810	820	830	840
Total en \$ (ensemble des sources étrangères)	\$	\$	\$	\$

20.	(b) (ii)	Votre organisation a-t-elle inclut des recettes tirées de la vente en espèces de droits (vente de bandes maîtresses,
		etc.) à la case 840 ci-dessus?

860	1 🔾	Oui – Veuillez déclarer le total des recettes tirées de la vente en espèces de droits	870	\$
	3 🔾	Non - Passez à la question 20 (c) (i)		

	Pays ou région	Achat de bandes maîtresses, location de droits et contrats de licence (case 430) (voir nota 1)	Paiements des droits d'édition (incluant les droits de reproduction mécanique, etc.) (case 450) (voir nota 1)	Autres dépenses pour la propriété intellectuelle et les services (voir nota 2)	TOTAL des dépenses pour la propriété intellectuelle et les services
		%	%	%	%
	États-Unis	911	921	931	941
	Royaume-Uni	912	922	932	942
	France	913	923	933	943
	Allemagne	914	924	934	944
	Autres pays européens	915	925	935	945
	Japon	916	926	936	946
	Autres pays de l'Asie-Pacifique	917	927	937	947
	Ensemble des autres pays (précisez)	918	928	938	948
	Total en % (ensemble des sources	100 %	100 %	100 %	100 %
	veuillez déclarer les montants totaux pour chaque colonne	910	920	930	940
	Total en \$ (ensemble des sources étrangères)	\$	\$	\$	6
	etc.) à la case 940 960 1 Oui Nor	n a-t-elle inclut des paiel ci-dessus? - Veuillez déclarence te n - Passez ava question néro de compte enregistr	etal des dépenses pour l' n 21	'achat en espèces de di	
800	E				
			ATTESTATION		
nature	atteste qu'au meilleu	r de ma connaissance, le	es renseignements conte	nus dans cette déclarat	ion sont exacts.
m de la per uless	sonne qui a rempli c	e questionnaire (en lettre	es Téléphone (ave	ec l'indicatif régional et l	e numéro du poste)
			Télécopieur		
	sonne qui a rempli c	e questionnaire	Date		
re de la per					
re de la per		MERCI DE NOUS FAI	RE PART DE VOS CO	OMMENTAIRES	
re de la per		MEROI DE NOCO I AI			
re de la per		MEROI DE NOCOTAI			
e de la per		MENOI DE NOCCITAI			

Page 10

8-2200-36